

1. *Débitrice:*

L'ETAPE, Centre de Promotion SA, p.a. Au Bellosy,
1897 Le Bouveret, . **Port-Valais**

2. *Remarques:* Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés à l'Office des Faillites dès le 06 mars 2009 :

1. l'inventaire
2. l'état de collocation
3. la décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire action en justice contre les personnes chargées de la fondation, de l'administration, de la gestion ou du contrôle de la société faillie, art. 752 et ss CO.
4. la décision de l'administration de la faillite de renoncer à contester la liste des biens revendiqués.

Un délai de dix jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :

1. porter plainte contre les opérations d'inventaire.

Un délai de vingt jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :

2. intenter action contre l'état de collocation, sinon il sera accepté (art. 250 LP);
3. se prononcer sur la proposition de l'administration de la masse en faillite d'admettre la revendication des biens.
4. demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'article 260 LP concernant :
 - a) d'éventuelles actions en responsabilité contre les personnes chargées de la fondation, de l'administration, de la gestion ou du contrôle de la société faillie, art. 752 et suivants CO
 - b) les revendications des biens au cas où l'ensemble des créanciers accepterait la proposition de l'administration de la faillite.

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des Faillites de Monthey.

Office des Faillites de Monthey D. Gillibert, Préposé
1870 Monthey

(00358165)